



Analyse du rapport de Paulette Nardal sur le féminisme colonial (1944-1946) par une approche postcoloniale et intersectionnelle

An analysis of Paulette Nardal's report on colonial feminism (1944-1946): from a postcolonial and intersectional perspective

Clara Palmiste¹

Historienne, Maîtresse de conférences en Histoire,
Université des Antilles

URL : <https://www.unilim.fr/flammme/274>

DOI : 10.25965/flammme.274

Licence : CC BY-NC-ND 4.0 International

Résumé : Cet article propose l'analyse d'un document exceptionnel dans l'espace colonial français, au milieu du XX^e siècle : le rapport de Paulette Nardal, dans le cadre d'une enquête diligentée par le bureau colonial d'information de New-York, sur le féminisme colonial. La prise en compte de la multiplicité des positions de Paulette Nardal, à travers une approche postcoloniale et intersectionnelle, restitue au niveau macro les enjeux autour du contexte de production du rapport et au niveau micro, les différentes échelles d'observation, l'ensemble des contraintes qui pèsent sur sa « voix », mais également sa capacité à les contourner, dans l'interprétation qu'elle fait de la réalité sociale et politique des femmes martiniquaises et du féminisme colonial.

Mots clés : féminisme colonial, Paulette Nardal, Martinique, milieu du XX^e siècle, bureau colonial d'information de New-York, action sociale et politique, approche postcoloniale et intersectionnelle

Abstract: This paper analyses an exceptional document written by Paulette Nardal in the middle of the 20th century: this report was part of an investigation carried out by the Colonial Information Office in New York on colonial feminism in the French West Indian colonies. The paper unveils the multiplicity of Paulette Nardal's positions from a postcolonial and intersectional perspective. At a macro level, it presents the stakes around the context of the report's production and at a micro level, the different scales of observation, the set of constraints that weigh on her "voice", but also her capacity to circumvent them, in her interpretation of the social and political reality of Martinican women and of colonial feminism.

Keywords: colonial feminism, Paulette Nardal, Martinique, Mid-20th Century, colonial information office in New York, social and political action, postcolonial and intersectional approach

¹ Clara Palmiste est Maîtresse de conférences en Histoire moderne et contemporaine à l'Université des Antilles. Ses recherches portent sur le Genre, l'histoire des femmes, le féminisme et les réseaux dans le tissu social antillais (1^{ère} moitié du XX^e siècle). Parmi ses publications récentes : Palmiste, C. et Jennings, E. (2020). La révocation des institutrices antillaises sous Vichy, 1940-1943, *Histoire de l'Éducation*, 153, p. 47-70 ; Palmiste C. et Zancarini-Fournel, M. (dir.). (2019). *Le genre dans les mondes caribéens*, Clio. Femmes, Genre, Histoire, 50

1. Féminisme colonial. Action sociale et politique – *Paulette Nardal*²

Une infinité de femmes martiniquaises est consciente de la nécessité du devoir social encore que toutes celles qui la conçoivent n'aient pas l'énergie de l'accomplir. Le manque de persévérance explique l'échec de nombreuses initiatives locales. L'influence débilite du climat explique en partie leur nonchalance. C'est seulement par l'éducation que l'on arrivera à faire entrer le service social dans la routine de la vie Féminine martiniquaise.

La Blanche créole ne voit la misère du peuple que sous l'angle de la charité. Facteurs qui concourent à l'éloigner des questions sociales : manque d'information, préjugés, timidité, indolence. Dans le domaine de la charité organisée certaines d'entre elles sont vraiment admirables : Mlle Meyer, Mme Domergue.

Nous devons signaler pourtant de brillantes exceptions à cette règle : deux d'entre elles dirigent avec beaucoup de compétence l'œuvre des layettes du Rassemblement Féminin, tandis que les deux autres ont installé des œuvres sociales sur leurs exploitations. L'une des premières est remarquable par son sens social.

Raisons d'espérer : leur esprit positif, leur aide matérielle plus régulière que celle de la moyenne des femmes de couleur, l'effort entrepris par le clergé dans les mouvements de jeunesse pour lutter contre le préjugé de couleur et pour donner le sens social à leurs adhérents blancs et noirs.

Un obstacle considérable : l'appel à la haine de race qui s'est greffé sur la violence des revendications, certes légitimes du parti communiste aux dernières élections et qui trouve son écho également chez les Blancs.

À part le referendum se sont désintéressées de la chose publique.

La femme de couleur³. Il est difficile de la ramener à un seul type psychologique. Les vives intelligences ne correspondent pas toujours à un tempérament altruiste. On trouve peut-être plus de dévouement parmi les femmes moyennement cultivées qu'anime la foi chrétienne. Malheureusement la majorité des femmes martiniquaises n'est pas assez éclairée pour concevoir même qu'elle a un rôle social à jouer.

Naturellement portées à la critique et à l'envie d'une part, gardant d'autre part, le souvenir tenace d'injustices sociales séculaires et de vexations subies sous la Révolution nationale, elles ne semblent avoir retenu des récentes campagnes électorales que les mots d'ordre de haine. Haine contre le blanc créole et le métropolitain. Envie et haine à tous les échelons de la société de couleur.

C'est sous cet aspect qu'elle conçoit jusqu'ici son rôle politique. On ne saurait trop insister sur cette caractéristique qui explique bien des échecs et maintient la martiniquaise dans un état lamentable de demi-civilisation, toutes les initiatives intéressantes étant ainsi tuées dans l'œuf. C'est ainsi que disparurent « le Club féminin » fondé en 1938 et de nombreuses sociétés artistiques.

Les seules sociétés stables sont représentées par les groupements mutualistes dont l'utilité est évidente et l'intérêt immédiat. Elles constituent un moyen d'éducation sociale de premier plan.

Parmi les intellectuelles, deux tendances se dessinent : celle représentée par le Rassemblement féminin (qui compte un an d'existence) et un effectif d'un millier de membres, et un groupe encore en formation de femmes d'extrême gauche. Deux tendances identiques servies par des moyens diamétralement opposés :

2 [Note au stylo, en haut à gauche du document] Note de Paulette Nardal, directrice de la revue *La femme dans la cité*, organe du Rassemblement féminin.

³ Souligné dans le texte de Paulette Nardal.

1°-travailler à l'avènement de la justice sociale en favorisant l'entente entre les classes et les races en présence ;

2°-ne faire dépendre cette justice sociale que de l'adhésion à un parti politique préconisant la violence et la haine. Deux femmes communistes siègent au Conseil municipal, élues contre quatre socialistes. Il n'y a pas eu de candidature féminine aux élections cantonales et législatives ; l'atmosphère créée par les éléments extérieurs suffit à expliquer cette réserve.

Entre les deux tendances indiquées plus haut se place la masse indifférente des femmes jusqu'ici imperméables aux idées sociales ou aux préoccupations d'ordre politique : ce sont elles qui ont fourni en grande partie les 2/3 des abstentions constatées lors des dernières consultations électorales.

Il ne faudrait pas inférer de ce qui précède que les Martiniquaises sont inaccessibles à la pitié. Leur sensibilité est grande, dominant souvent chez elles l'intelligence et la volonté. On compte parmi elles des femmes admirables qui ont consacré leur vie au soulagement de la misère morale et matérielle de leur prochain (Dames de charité). Mais très peu d'entre elles adjoignent l'action sociale à leur apostolat charitable.

L'égoïsme se manifeste surtout chez les femmes aisées et certaines petites bourgeoises.

Pourtant on peut toujours attendre de la Martiniquaise un grand élan de cœur en cas de malheur, mais c'est l'habitude de l'effort persévérant qui lui manque, surtout lorsqu'il s'agit de préoccupations aussi austères que l'action sociale. Les femmes d'un certain âge ne viendront pas facilement aux idées sociales. Il n'est d'espoir que dans la jeunesse. L'entraîner dès l'école au service social. Il y a là une question d'éducation et peut-être de formation religieuse.

Quelques renseignements sur le Rassemblement Féminin à l'appui de ces observations :

- Un millier de membres ;
- 200 membres actifs dont 80 habitent la ville. Assistance aux réunions : 40 au maximum ;
- 600 membres adhérents pauvres ou nécessiteux et environ 200 de situation moyenne.
- Le nombre de femmes qui apportent un concours sérieux à l'œuvre ne dépasse pas la quinzaine.
- Nos dirigeantes sont recrutées pour la plupart dans le monde enseignant et comptent quelques femmes aisées sans profession.

Comment protéger l'épouse

Le Martiniquais garde de son atavisme africain un certain mépris de la femme qui se révèle parfois même chez les hommes les plus cultivés. Si nombre de nos congénères se sont imposées à l'admiration de leurs maris, il n'en reste pas moins que l'épouse et la mère antillaise ont besoin, plus que la femme métropolitaine d'être protégées par la loi. L'épouse et la concubine, deux rivales, également pitoyables. Pourtant des mères antillaises sont des modèles d'abnégation et méritent qu'on s'incline devant elles.

La femme du peuple, battue, trompée, aux crochets de laquelle vit souvent le mari, alcoolique et paresseux, ne détient pas la paye de celui-ci comme cela se produit en France. Elle doit se contenter de ce qu'il veut bien lui donner sur son salaire et sa contribution au ménage n'est jamais suffisante. Nous secourons des femmes de chauffeurs de taxis et d'autobus et Dieu sait si cette corporation s'entend à exagérer les prix !

Pour obvier à ce triste état de chose, le Rassemblement Féminin réclame le paiement des allocations familiales à la femme martiniquaise quand celle-ci n'aura pas été déclarée indigne de son rôle de mère. Ne pourrait-on fixer la quotité minimale de la contribution maritale au ménage ? Les plaintes des épouses matériellement abandonnées devraient pouvoir être prises en considération par l'administration ou l'employeur. Cette quotité serait payée directement à la femme au cas où il serait prouvé que le mari emploie l'argent du ménage à entretenir une concubine, ce qui est monnaie courante aux Antilles.

La mère. L'un des objectifs du Rassemblement Féminin est de provoquer le plus de régularisations possible dans les milieux populaires où les faux ménages sont trop nombreux pour une population évoluée, si fière de ses trois-cents ans de civilisation. Négligence ou survivance du vieil instinct polygamique, plutôt que l'impossibilité qu'ils allèguent de faire face aux dépenses d'un mariage.

Il importerait également d'augmenter les avantages attribués aux ménages réguliers, de faire promulguer à la Martinique le Code de la famille et d'aider les associations qui travaillent dans le même but.

Femmes abandonnées. L'avortement naguère inconnu à la Martinique est maintenant régulièrement pratiqué. L'infanticide a acquis une triste célébrité, conséquence de l'état de chose signalé plus haut.

Notre action vise à donner à la femme martiniquaise le sens de la dignité. Nécessité de l'action individuelle des femmes plus cultivées. L'œuvre des Layettes nous met en contact avec un nombre forcément limité de ces femmes. Une action en profondeur s'impose donc. Mais elle risque d'être contrecarrée par les mauvais sentiments qui ont été inculqués à la masse au cours des dernières périodes électorales. Et l'apaisement des esprits ne se fera pas en un jour.

Une action énergique de l'Administration est donc à envisager. En particulier, rendre plus opérante la recherche de la paternité en Martinique. La femme martiniquaise devra être donc protégée contre l'homme et contre elle-même (contre son ignorance, son imprévoyance, sa crédulité et parfois sa paresse).

Suppression de la carte d'électrice aux prostituées – Mesure réclamée par l'Union féminine civique et sociale de France, mais plus que jamais nécessaire en Martinique.

Création de Foyers pour les employées de magasin ou assimilées : avec pension, restaurant, salle de repos. Ce projet date d'avant l'arbitrage Masselot, mais l'élévation du coût de la vie étant en proportion de l'augmentation obtenue, le problème reste le même.

Gestion de cours du soir où seraient données aux femmes du peuple des notions très simples de civisme, d'hygiène et de puériculture, destinées à mieux leur faire comprendre leur rôle social politique. Ne pas confondre cette initiative avec les cours d'adultes.

Développer l'enseignement technique féminin en vue de la préparation d'assistantes sociales qui, connaissant le pays, seraient à même de faire œuvre plus efficace qu'une personne étrangère à la colonie.

Lutte contre l'alcoolisme des femmes et des enfants. Réglementation de la prostitution.

Protection de la jeune fille. Surveillance des pensions (voir la « Femme dans la Cité » n° 15, p. 5). À défaut des Assistantes sociales, le Rassemblement Féminin demande qu'il soit institué une vraie police des mœurs à la Martinique, avec des agents d'une valeur morale éprouvée et d'une certaine classe sociale, ayant somme toute les qualités que l'on serait en droit d'exiger de l'assistante sociale.

Certificat pré-nuptial

Congé de maternité – Promulgation de la loi Strauss en Martinique

Conclusion et opinion personnelle

L'exposé précédent peut paraître assez pessimiste. Mais il présente la Martiniquaise sous l'angle spécial du progrès social. Telle qu'elle est, elle cache pourtant sous ses dehors nonchalants un courage viril. Seule, veuve ou abandonnée, elle peut élever une famille nombreuse et donner à la société des fils et des filles qui font l'honneur du pays. J'en dirai autant de ces tantes qui sacrifient souvent leur bonheur et leur avenir à celui de leurs enfants adoptifs. La Martinique compte des commerçantes qui pourraient devenir de véritables capitaines d'industries. Nous avons parlé des Dames de Charité. Parmi les petites gens, se révèlent d'admirables exemples de dévouement et de courage (V. Femmes Martiniquaises –La femme dans la Cité n° 3 & 4).

J'ai indiqué les mesures d'ordre administratif ou législatif susceptibles d'améliorer le sort de la femme martiniquaise.

Toute la question sociale aux Antilles se ramène à un problème d'éducation.

Pour que cette action soit vraiment opérante, il faut tenir compte de l'état d'esprit des populations sur lesquelles elle doit s'exercer et de leur psychologie. Le sens religieux étant très développé chez les Martiniquais, pourquoi ne pas en faire un véritable moyen de civilisation et de progrès ainsi que le préconisait pour l'Afrique Noire le Gouverneur général Éboué ?

Je crois traduire l'opinion de la majorité des mères martiniquaises en affirmant qu'elles seraient bien aises de voir donner à leurs enfants une formation religieuse dès l'école. Si cela s'avère impossible, ne pas limiter l'action des mouvements confessionnels de jeunesse. Nombre d'adultes sont aussi remarquables par leur ignorance des principes de la religion qu'ils professent.

Il importerait également dès l'école de préparer les filles à leur futur rôle d'épouse, de mère et de citoyenne. Faire de l'instruction civique une matière du programme dont l'étude serait sanctionnée par des prix et autres récompenses. Dans ce pays où les filles sont particulièrement précoces, il semble que l'éducation sexuelle ne doive pas être écartée à priori des programmes. Adjoindre au personnel enseignant de chaque école une assistance sociale particulièrement chargée d'exercer une action morale sur les élèves.

Nous concluons donc en faveur de la création d'une école dirigée par des assistantes sociales métropolitaines qui seraient chargées de la formation professionnelle de jeunes Martiniquaises qui seraient ainsi très heureuses de trouver un emploi à leur énergie et à leur faculté de dévouement.

Paulette Nardal⁴

2. Analyse du rapport de Paulette Nardal - Clara Palmiste

Véritable document ethnographique, ce rapport rédigé par Paulette Nardal fait partie des dossiers transmis par la Martinique, la Réunion et Saint-Pierre et Miquelon sur la question du féminisme colonial. C'est sous ce titre qu'apparaît l'enquête menée par le bureau colonial d'information de New-York⁵ entre 1944 et 1946, parallèlement à d'autres enquêtes sur les activités des missions chrétiennes et les sports dans les colonies françaises. En 1945, la mission d'information coloniale de New-York sollicite ces informations auprès de la direction des affaires politiques à Paris, qui, à son tour, demande aux gouverneurs de réunir un dossier sur le

4 Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le féminisme colonial, 1944-1946.

5 Bureau dépendant d'une Commission de l'ONU chargée d'étudier la situation des peuples colonisés. Après sa suppression en 1946, les Américains puisent leurs renseignements au Secrétariat général de l'ONU. (Ministère des Affaires étrangères, 2007, p.185).

féminisme et le sport dans les colonies⁶. La Guadeloupe et la Guyane n'ont sans doute pas eu le temps d'adresser leurs rapports, étant donné la suppression du bureau colonial d'information de New-York et leur changement de statut en département français.

Une note du bureau colonial d'information de New York indique que la condition des femmes représente une échelle de mesure de l'évolution des colonies⁷. Les récents changements au niveau international – la Charte de l'ONU et le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, la création en juin 1946 de la Commission de la condition de la femme –, l'affirmation des États-Unis sur la scène internationale et, au niveau national, le vote des femmes en France et dans les « vieilles colonies », expliquent en partie la requête du bureau colonial d'information de New-York. Ce dernier, à la fois commanditaire et destinataire de l'enquête, en précise les orientations, manifestant son intérêt pour le vote des femmes « statistiques sur les suffrages, intérêt manifesté par les électrices, le rôle social de la femme, la protection de l'épouse et de la mère (Les actions mises en place, celles prévues, les réactions des indigènes), les femmes de couleur servant dans l'armée ou dans des services administratifs, les associations de femmes et les révélations d'artistes féminins, sculpteurs, peintres ou poètes »⁸.

Même si à notre connaissance, cette enquête n'a pas eu de suite (du moins du côté français), ni n'a été rendue publique, elle demeure essentielle en raison de la personnalité de l'enquêtrice, du contexte et des enjeux au moment de sa réalisation. Dans l'espace colonial français de la première moitié du XX^e siècle, en dehors de la presse et des sources judiciaires⁹, il existe peu de témoignages directs des femmes colonisées sur leurs expériences ou celles d'autres femmes. C'est donc à notre connaissance le seul rapport « officiel » confié à une femme originaire des colonies françaises d'Amérique. Certes, il a existé dans l'entre-deux-guerres des enquêtes sur la condition des femmes menées par des Françaises : le rapport Savineau (Bollenot, 2014) mandaté en 1937 par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, en vue d'une enquête sur la condition de la femme indigène en AOF et l'étude de Lucie Cousturier en 1922 sur « le milieu indigène familial et plus spécifiquement le rôle de la femme indigène du point de vue de l'influence qu'elle exerce sur la formation morale des enfants » (Boittin, 2010). S'il est difficile d'établir une généalogie entre ces deux précédentes enquêtes et le rapport de Paulette Nardal, en raison du profil des enquêtrices, du contexte et du lieu de production, du format et du contexte d'énonciation, quelques ressemblances sont perceptibles par rapport aux thématiques et certaines positions adoptées.

La Martinique établit le dossier le plus complet sur la question, étayé par l'analyse de Paulette Nardal. Première femme noire inscrite à la Sorbonne, licenciée d'anglais, attachée parlementaire du député du Sénégal, Galandou Diouf, et attachée de presse du député Lagrosillière, journaliste, fondatrice de *La Revue du Monde Noir* (1931-1932) et à son retour en Martinique en 1940, de l'association féministe, le "Rassemblement féminin" (fondé en 1944 et officiellement déclaré en 1945), Paulette Nardal figure également parmi les personnalités marquantes du Paris de l'entre-deux-guerres en lien avec des intellectuels, artistes et hommes politiques afro-américains, africains et caribéens. Par l'entremise de son ami Ralph Bunche (Musil Church, 2013, p. 381), elle est nommée en 1946 « membre de la Commission économique et sociale de l'ONU chargée de discuter les questions de tutelle et celles intéressant

6 ANOM. Enquêtes sur le féminisme colonial, 1944-1946.

7 ANOM. Enquêtes sur le féminisme colonial. Note de l'information coloniale de New-York (non datée).

8 ANOM. Enquêtes sur le féminisme colonial. Note de l'information coloniale de New-York (non datée).

9 Les archives judiciaires offrent une riche documentation sur les témoignages de femmes, en tant que prévenues ou victimes, dans des affaires jugées par les tribunaux.

les territoires non-autonomes », et s'occupe en particulier du « problème colonial »¹⁰. Cette nomination est liée à ses réseaux personnels établis à Paris dans l'entre-deux-guerres.

Son rapport sur la Martinique est complété par divers documents de l'administration : la liste des associations féminines ; la participation à la vie politique avec les statistiques sur les suffrages des femmes lors des élections du 21 octobre 1945 et la liste par commune des femmes conseillères municipales et adjointes au maire ; un rapport sur l'utilisation des femmes dans l'armée fourni par le colonel Grasset, commandant supérieur des troupes du groupe Antilles ; un exposé sur la protection de la mère et de l'enfant préparé par le médecin colonel Dabbadie, directeur de l'assistance publique ; une collection complète de la revue *La femme dans la cité* (1944), organe du "Rassemblement féminin". Elle est donc sollicitée au même titre que les fonctionnaires blancs, ce qui indique une forme de reconnaissance de ses connaissances du terrain.

Paulette Nardal, désignée pour rédiger ce rapport, est à la fois une femme noire, instruite, issue d'une famille bourgeoise, catholique, féministe, originaire des « vieilles colonies », ce qui offre un point de vue intéressant compte tenu de ses multi-appartenances. La perspective de qui parle, pour qui et à qui, inhérente à la critique historique, doit s'accompagner d'un questionnement sur la position du « sujet colonial » et du lieu d'où il parle. Les études postcoloniales fournissent les outils critiques pour appréhender les écrits produits par les personnes issues des anciennes colonies. Gayatri Spivak, théoricienne des études postcoloniales, qui s'est interrogée sur la possibilité pour les femmes subalternes de parler (Spivak, 2009), exprime son scepticisme : elles ne le peuvent pas par elles-mêmes (avec une subjectivité pleine et autonome), car leurs voix et actions sont encadrées par des codes de conduites moraux de la société patriarcale et coloniale. Elles demeurent ainsi sujettes « à un rigide système de classe, mais aussi au discours patriarcal de la religion, de la famille et de l'État colonial » (Poché, 2019, p. 78) et ne sont pas entendues. Il faut donc rendre visibles les mécanismes qui sous-tendent la voix des femmes subalternes et leur rendre leur agentivité.

Les études sur le féminisme postcolonial se situent dans la lignée des études postcoloniales et du *Subaltern studies*, mais les complètent en y intégrant le caractère sexué du rapport colonial, pour produire des analyses moins ethnocentrées de l'oppression des femmes. Elles s'inspirent aussi du féminisme noir qui insiste sur l'articulation entre racisme et sexisme pour décrire la situation des femmes noires aux États-Unis (Hooks, 1984 ; Collins, 1990). Issue des travaux pionniers de Kimberlé Crenshaw, dans le sillage du *Black feminism*, l'intersectionnalité (Crenshaw, 1989) vise à appréhender l'imbrication des rapports de domination (race, genre, classe) et à révéler la complexe articulation des identités multiples et des systèmes de domination. Elle permet d'explorer les subjectivités de femmes se trouvant à l'intersection de plusieurs catégories de différence (race, classe, sexe, religion, sexualité, handicap, etc.), catégories qui elles-mêmes doivent être observées à plusieurs niveaux, dans leurs interactions (Bilge, 2009, p. 72), et en les situant dans des structures plus vastes de domination (patriarcale, coloniale).

Les deux approches subalternes et intersectionnelles permettent d'étudier ce rapport en tenant compte de l'intersection de la multiplicité de positions de son auteure et celle des rapports de classe, race et genre. Son contexte de production renvoie à plusieurs niveaux d'analyse qui situent la condition des femmes colonisées dans les grands bouleversements qui s'opèrent au milieu du XX^e siècle. Le contexte international, national et local dans lequel s'inscrit ce rapport met en lumière des enjeux croisés et « l'agencement de forces antagonistes qui caractérise un

10 Archives territoriales de la Martinique (ATM). *La Femme dans la Cité*, n° 26. Janvier 1947. Éditorial : Nations Unies, p. 2.

moment historique donné » (Montag, 2006, p. 140). S'il y a toujours un subalterne du subalterne, les positions d'où Paulette Nardal parle s'avèrent capitales afin de déterminer les différentes échelles d'observation (en tant que subalterne dans l'ordre colonial et membre de l'élite martiniquaise), l'ensemble des contraintes qui pèsent sur sa « voix », mais également sa capacité à les contourner, dans l'interprétation qu'elle fait de la réalité sociale et du féminisme colonial.

● Contexte macro et enjeux du rapport

L'enquête sur le féminisme colonial se situe dans un contexte international de changement des rapports des puissances coloniales entre elles et avec leurs colonies. Les positions adoptées par les différentes puissances ne sont pas sans ambiguïté face à ces nouveaux bouleversements. C'est à cette période qu'apparaît la volonté politique d'une nouvelle organisation internationale chargée de préserver la paix et son rôle décisif dans les processus de décolonisation. La conférence de San Francisco en 1945 qui débouche sur la création de l'Organisation des Nations Unies représente un espoir pour les peuples colonisés, conquis par les principes de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, sexe, langue ou religion.

L'assemblée générale des Nations Unies s'appuie sur les dispositions de la Charte faisant sortir la colonisation du domaine réservé des États. L'alinéa *e* de l'article 73 recommande aux États « qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes », de fournir des renseignements statistiques relatifs aux conditions économiques, sociales et sur l'instruction dans ces territoires¹¹. Le conseil de tutelle établit quant à lui « un questionnaire sur les progrès des habitants de chaque territoire sous tutelle dans les domaines politique, économique, social et dans celui de l'instruction ». Certains aspects de la Charte et de la nouvelle organisation internationale s'avèrent contraignants pour la France, notamment la gestion de son Empire colonial.

La période est cruciale pour l'avenir des colonies. La Seconde Guerre mondiale provoque une rupture dans la domination coloniale, car les puissances coloniales européennes sortent affaiblies du conflit et n'ont pas les moyens de reprendre le contrôle de leurs colonies. L'affaiblissement de la France durant la guerre et le transfert de la base politico-militaire de la France libre dans les colonies nord-africaines entraînent la nécessité de remodeler le rapport de domination entre métropole et colonies. La Seconde Guerre mondiale permet également l'affirmation d'un courant anticolonialiste dans les pays colonisés et l'émergence de deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, qui, par principe, s'opposent au maintien des liens de domination coloniale.

Ces circonstances obligent la France à rechercher des adaptations pour assurer la pérennité de ses intérêts : favoriser une plus grande intégration des populations colonisées, tout en maintenant la souveraineté française et l'intégrité de l'Empire. L'Union française, créée par la Constitution du 27 octobre 1946, modifie le statut des colonies. L'Empire colonial français devient ainsi l'Union française et les colonies, des départements et territoires d'outre-mer. Les colonisés voient dans ces dispositions l'annonce d'une ère nouvelle, tandis que pour la France l'enjeu est de rendre acceptable sa domination (Fenet, 1996, p. 148) et d'éviter l'ingérence nord-américaine dans ses affaires. Le projet d'Union française est soutenu par les membres du groupe des élus d'outre-mer.

¹¹ Charte des Nations Unies, 26 juin 1945, San Francisco.

Les États-Unis, sortis victorieux du conflit, comptent bien affirmer leur leadership en luttant contre le système d'exclusivité entre les métropoles et leurs colonies, entrave au libre-échange qu'ils entendent promouvoir à partir de 1945. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le sort des colonies françaises d'Amérique intéresse les alliés nord-américains qui durant la période belligérante ont assuré leur ravitaillement. En outre, dès les années 1941-1942, Washington prévoyait d'imposer aux futurs vaincus un statut de protectorat, régi par l'Allied Military Government of Occupied Territories (Amgot), au moment de la Libération, afin d'assurer une transition à la démocratie. La France s'y étant opposée, le Général de Gaulle réussit à installer un gouvernement provisoire français (Lacroix-Riz, 2003, p. 19).

La France doit d'un côté protéger son empire des aspirations américaines et, de l'autre, reconstruire son économie. Dès 1945, elle s'inquiète des visées étasuniennes sur son marché colonial. Les milieux d'affaires américains envisagent, en effet, d'accroître leurs activités dans les territoires de l'AOF et de l'AEF (Afrique Équatoriale Française), notamment pour le commerce de l'huile d'arachide et du caoutchouc. Pour ce faire, ils comptent envoyer des « nègres évolués », encadrés par des techniciens blancs¹². Il n'est donc pas exclu que l'enquête sur le féminisme colonial ait eu plusieurs objectifs : se renseigner sur les capacités des populations des « vieilles colonies » à encadrer certaines activités dans les colonies africaines et, par ricochet, se servir de ce modèle pour évaluer l'adaptabilité des populations noires américaines qui migreraient vers ces territoires.

C'est également une période de grands bouleversements dans les colonies françaises. Même si la conjoncture internationale favorise davantage la dissidence que l'intégration, les colonies françaises d'Amérique tout en dénonçant les discriminations que leurs habitants subissent en tant que sujets coloniaux, réclament leur assimilation à la France (Mam Lam Fouck, 2006, p. 142). Les dispositions législatives qui fondent les bases de la transformation des quatre « vieilles colonies » françaises de Guyane, Martinique, Guadeloupe et Réunion en départements français, sont prises pour l'essentiel au cours de l'année 1946, au moment où est élaborée la nouvelle Constitution qui doit régir la France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Le vote féminin est crucial dans les bouleversements qui affectent les « vieilles colonies » (Palmiste, 2014). Vers la fin de la guerre, les femmes métropolitaines obtiennent le droit de vote par l'ordonnance du 21 avril 1944 et des dispositions sont adaptées aux territoires relevant du Ministère des colonies par l'ordonnance du 20 novembre 1944, accordant ainsi aux femmes des « vieilles colonies » le même droit. Elles votent pour la première fois en avril-mai 1945 lors des élections municipales et le 21 octobre 1945, lors des élections à la première Assemblée constituante. En Guadeloupe et en Martinique, Gerty Archimède et Paulette Nardal prennent part aux débats, majoritairement dans la presse, sur la transformation de ces territoires en départements français¹³.

Ces dernières dirigent deux des trois associations féministes qui émergent aux Antilles au milieu du XX^e siècle. Féminisme et colonie sont deux termes longtemps jugés incompatibles dans les mentalités de la première moitié du XX^e siècle, car le féminisme était considéré comme un mouvement « importé » et les femmes des colonies, pas encore prêtes à devenir des citoyennes. Pourtant, dès les premières décennies du XX^e siècle, la question féministe suscite des débats, perceptibles dans les discours de distribution de prix au Pensionnat colonial de Fort-de-France et aux Cours secondaires de jeune fille de Pointe-à-Pitre, mais également dans le

12 ANOM, Enquêtes sur le « féminisme colonial ». Lettre du ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Washington. Paris, le 7 septembre 1945.

13 ATM, *La femme dans la Cité*, n° 19. 1^{er} Avril 1946. Au sujet de l'assimilation.

premier journal féministe, *L'Écho de Pointe-à-Pitre. Organe pour le développement du féminisme et la défense de classes laborieuses*, 1918-1921 (Palmiste, 2008, p. 45). Si ce dernier plaide pour l'émancipation des femmes, tout en maintenant les rôles sexués, il intègre des revendications pour le suffrage féminin. Les collaboratrices de *L'Écho* s'inspirent des avancées des féministes métropolitaines, mais replacent leur lutte dans des enjeux locaux. Par ailleurs, en Guadeloupe comme en Martinique, les associations féminines de secours mutuels offrent dès le début du XX^e siècle une véritable visibilité à l'action des femmes de la classe moyenne et leur implication dans la vie sociale et culturelle s'intensifie dans l'entre-deux-guerres.

À la même période, les féministes françaises, radicales ou modérées, font passer la défense de la démocratie avant leurs propres revendications (Klejman et al., 1989). La troisième session des États généraux du féminisme qui se tient à Paris en 1931, à l'initiative du Conseil national des femmes françaises¹⁴, au moment de l'exposition coloniale de Vincennes, consacre son agenda à « la femme dans les colonies », reléguant au second plan les revendications pour le suffrage féminin. Les propositions pour l'amélioration des conditions de vie de la femme « indigène » formulées par les organisations féministes, ne remettent pourtant pas en cause la colonisation et leur regard est empreint d'un certain maternalisme. Les États généraux du féminisme mettent en avant l'œuvre sanitaire et sociale des femmes françaises dans les colonies, montrant ainsi leur valeur nationale (Goutalier, 1989, p. 269).

Du côté nord-américain, le mouvement des femmes (*Woman movement*) du XIX^e siècle qui prétend les représenter comme une catégorie universelle, cède la place, à partir de 1910, à un féminisme plus moderne militant pour leur indépendance économique, un changement des normes sexuelles et le rejet du moralisme et de la religiosité. La lutte pour le suffrage féminin rassemble les organisations autour de cet objectif, occultant leurs dissensions (Cott, 1987). Le 19^e amendement qui garantit en 1920 le droit de vote aux femmes américaines, exclut les Africaines-Américaines et les Amérindiennes. Après 1920, le mouvement est soutenu par une élite et s'isole d'autres mouvements sociaux. Les lois d'exclusion des minorités ethniques mises en place un demi-siècle plus tôt se durcissent dans les années 50 et ne sont abolies qu'avec le *Voting Rights Act* de 1965, sous la pression des mouvements pour les droits civiques. Dès les années 60, les féministes noires-américaines prennent conscience de la nécessité de combattre le sexisme et le racisme, car en tant que femmes noires, elles se sentent exclues du courant féministe « blanc et bourgeois » et du *Black Power* (Dorlin, 2008, p. 47 et p. 183).

Le rapport de Paulette Nardal présente, avant l'heure, un aperçu de la manière dont est appréhendé le rôle politique et social des femmes martiniquaises par une femme en situation coloniale et suscite vraisemblablement des interrogations du côté nord-américain et français, sur les caractéristiques de ce féminisme d'un nouveau genre dans les colonies.

● **L'action sociale et politique des femmes martiniquaises à travers le prisme des relations raciales, sociales et genrées en contexte colonial**

Malgré l'aspect officiel du rapport, Paulette Nardal partage à la fin son opinion personnelle, mettant en évidence ses positions sur les questions sociales, raciales et les relations de genre. Ce rapport renseigne sur les relations entre les femmes blanches et de couleur, les femmes de couleur entre elles, et en filigrane sur les relations entre les hommes et les femmes de couleur. L'action sociale des deux composantes de la société martiniquaise, la « Blanche créole » et la

14 Cette organisation est créée à Paris le 18 avril 1901, à l'initiative de la Nord-américaine, Mary Wright-Sewall, alors présidente du Conseil international des femmes, créé à Washington le 31 mai 1888.

« femme de couleur¹⁵ », est limitée en raison d'un antagonisme racial, influencé selon Paulette Nardal par le préjugé de couleur, le contexte vichyste et l'idéologie du parti communiste. Elle met ainsi au même niveau racisme et attitudes hostiles envers l'élite blanche. Elle considère qu'en dehors des œuvres de charité, les femmes blanches créoles se désintéressent des affaires publiques. Elle établit une hiérarchie entre les femmes de couleur (cultivées et moyennement cultivées), associant ainsi classe et degré d'instruction. D'après Paulette Nardal, l'instruction n'induit pas forcément leur implication sociale, car c'est plutôt leur foi chrétienne qui les pousse à se dévouer aux autres.

Elle classe les intellectuelles de couleur en deux groupes opposés : le « Rassemblement féminin » qui promeut la justice sociale et l'entente entre les classes et les races et le deuxième, l'« Union des femmes de la Martinique »¹⁶, encourageant la violence et la haine. Entre ces deux tendances se trouve une majorité de femmes « imperméables aux idées sociales ou aux préoccupations d'ordre politique ». Le rapport sur le premier vote féminin indique en effet qu'en Martinique, sur les 57.990 électrices inscrites, 19.007 prennent part au scrutin lors des élections du 21 octobre 1945, soit une participation de 32,76 %, contre 36,06 % pour les hommes, bien que ces derniers aient été presque deux fois plus nombreux à s'inscrire sur les listes électorales. Si lors des élections municipales, 51 conseillères municipales et deux adjointes au maire sont élues, aucune femme n'est candidate aux élections législatives, alors qu'en Guadeloupe, deux femmes le sont : Gerty Archimède sous la bannière du parti communiste et Eugénie Éboué-Tell, pour la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière). À la fin de la guerre, le PCF tente de contrer l'influence des organisations catholiques, même si tous deux ont en commun le maintien des rôles sexués, ainsi que des revendications pour l'amélioration de la vie quotidienne des femmes (Loiseau, 2018, p. 35).

Paulette Nardal se montre très pessimiste quant à l'action sociale des femmes aisées, de la petite bourgeoisie et des femmes d'un certain âge. Tout son espoir repose sur la jeunesse et son éducation à l'action sociale, par l'école et la religion. Elle se pose en porte-parole d'un féminisme catholique qui privilégie la citoyenneté sociale et la mise en place d'institutions protégeant la femme des dérives morales (prostitution, abandon, avortement, infanticide, alcoolisme). Sa posture rejoint celle des associations de femmes catholiques en France pour qui la citoyenneté politique est secondaire, même si le contexte du suffrage féminin implique leur participation aux élections (Della Suda, p. 3). Paulette Nardal est d'ailleurs, dès les années 30, en contact avec l'« Union féminine civique et sociale » qui assure une formation civique aux militantes féminines catholiques, et dont elle crée une section avec le « Rassemblement féminin ». Sa défense d'une éducation catholique est à contre-courant des principes de laïcité dans l'enseignement appliqués dès la fin du XIX^e siècle.

Trois points essentiels de son analyse méritent d'être explorés : la question raciale (qu'elle évoque en terme de « préjugé de couleur »), le progrès par l'éducation et les relations hommes-femmes. Dans le contexte colonial, les deux premiers points découlent d'une hiérarchie des cultures et des peuples où les Noirs occupent le niveau le plus bas, intériorisée par les colonisés « évolués ». L'analyse qu'elle fait du rôle social et politique des Martiniquaises, à partir des critères de race, classe, âge et religion, résulte d'une observation de terrain qui n'est pas exempte de préjugés. Elle reprend ainsi des préjugés « nonchalance, ignorance, pas assez éclairée, paresseux, demi-civilisation, atavisme africain, vieil instinct polygamique » qui font écho aux représentations raciales de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle et qui fondent la

15 Cette appellation résume l'échelle chromatique allant du clair au foncé, produit de la société esclavagiste et qui détermine la place des individus dans la société martiniquaise.

16 Même si elle ne la nomme pas, c'est une organisation féministe d'obédience communiste créée en 1944.

nécessité du devoir de civilisation. Selon ces conceptions, la nature aurait conféré une psychologie particulière, des caractéristiques morales et des capacités intellectuelles différentes aux races inférieures qui les rendent perfectibles (Reynaud-Paligot, 2006, p. 106). Elles doivent également être examinées à l'aune de la pensée raciale républicaine qui considère que la France se devait d'apporter le progrès social et la civilisation aux « races » jugées inférieures. Cette idéologie différentialiste et inégalitaire, véhiculée par les administrateurs coloniaux, les théoriciens de la colonisation et les milieux académiques (Reynaud-Paligot, 2008, p. 126), a des conséquences manifestes sur la manière dont les colonisés se perçoivent et l'intériorisation des préjugés.

Paulette Nardal accorde une grande importance à l'éducation des femmes martiniquaises pour l'éveil de leur conscience sociale et qui renvoie à deux conceptions de l'instruction. Dans l'idéologie coloniale, l'instruction doit apporter aux « peuples primitifs » les bienfaits de la civilisation et s'avère également un outil de domination et d'intériorisation de l'idéologie raciale. Les recherches ont montré que l'enseignement dans les colonies était « un enseignement colonial, orienté et différent, et dont le but était, dans le meilleur des cas, de faire des 'assimilés' » (Sar et al., 1956, p. 72). Cet enseignement, jugé supérieur aux savoirs ancestraux des colonisés, fait table rase de leur passé et les prive de leurs repères culturels et identitaires. Dans la typologie des expériences de l'altérité culturelle en situation coloniale, cinq modèles de relations herméneutiques à l'Autre sont identifiés par David Simo, parmi eux le modèle impérial missionnaire : « Le transfert culturel est ici vertical et s'effectue uniquement de haut en bas. L'autre est assimilé à l'enfant qui a en lui toutes les potentialités pour devenir un adulte, mais a besoin d'un éducateur » (Simo, 2004, p. 32). Les enquêtes Savineau et Cousturier sont imprégnées de cette mission civilisatrice, exhortant l'État à renforcer son action sociale, et soulignent le rôle privilégié des femmes en charge de l'éducation des enfants dans le contrôle de la population indigène (Bollenot, 2014, p. 19). Tout comme ces enquêtes, l'exposé de Paulette Nardal est favorable à une moralisation des femmes et à un réalignement familial sur le modèle français.

Dans la vision des colonisés, l'instruction représente un moyen d'émancipation sociale, sans regard critique sur l'idéologie qui la façonne. Pour Paulette Nardal, elle constitue une première étape qu'il convient de dépasser pour recouvrer l'identité noire, avec l'aide extérieure :

Nous avons pleinement conscience de ce que nous devons à la culture blanche et nous n'avons nullement l'intention de l'abandonner pour favoriser je ne sais quel retour à l'obscurantisme. Sans elle, nous n'eussions pas pris conscience de ce que nous sommes. Mais nous entendons dépasser le cadre de cette culture pour chercher à l'aide de savants de race blanche et de tous les amis des Noirs, à redonner à nos congénères la fierté d'appartenir à une race dont la civilisation est peut-être la plus ancienne du monde (Nardal, 1932, p. 31).

Paulette Nardal se trouve dans un « entre-deux culturel »¹⁷ où elle préconise la valorisation de la culture et de l'identité noire à partir de la culture dominante. Cette situation de « l'entre-deux culturel » ne suppose pas une participation à part égale des deux héritages culturels, et n'est donc pas débarrassée des schèmes coloniaux qui découlent de rapports historiques de domination. Quand Paulette Nardal insiste sur l'éducation pour l'éveil des femmes à leur rôle social, elle reprend inconsciemment la notion de perfectibilité « des races inférieures » et leur aptitude au progrès par l'éducation. Cette même approche sur la perfectibilité des colonisés par

17 Cette notion est développée dans (Lüsebrink et al., 2019).

l'éducation a été formulée à l'égard des femmes colonisées, comme condition pour les intégrer à la *Res publica*.

Les colonisés ont-ils conscience de l'intériorisation de l'idéologie coloniale ? Son discours se conçoit-il en tant que relais du pouvoir colonial ou pragmatisme pour créer les conditions favorables à l'amélioration de la condition féminine ? Le psychiatre martiniquais Frantz Fanon considère que l'aliénation du Noir antillais est inhérente au système colonial qui place le Blanc en haut de l'échelle des races (Fanon, 1952). Il prône ainsi la décolonisation des esprits, en dépassant le clivage de race et en détruisant les mécanismes d'infériorisation qui sous-tendent les relations entre Noirs et Blancs. Paulette Nardal ne propose pas comme Fanon de combattre la violence psychologique infligée aux colonisés (lavage de cerveau, endoctrinement) par la rébellion comme forme de catharsis psychologique (Morgan et al., 2013, p. 43), mais de détourner l'un de ses piliers, l'enseignement, instrument d'assimilation par excellence, qui désormais sera mis au service des colonisés, entre les mains de colonisés « évolués ». Pour Edward Saïd, cette bourgeoisie façonnée colonielement tend à remplacer le colonisateur par une force neuve fondée sur la classe et reproduit sous une forme nouvelle les vieilles structures coloniales (Saïd, 2000, p. 318).

Les relations hommes-femmes de couleur sont perceptibles à travers les recommandations pour une protection renforcée de l'épouse et de la mère, et notamment pour celles issues des milieux populaires, sujettes aux humiliations (battues, trompées). C'est un regard sans complaisance que Paulette Nardal porte sur l'homme martiniquais, pour son « mépris de la femme », son hostilité au mariage et son infidélité. Si elle le considère comme frein à l'évolution de la femme martiniquaise, elle ne lui attribue pas de rôle spécifique dans la gestion du foyer, ni dans l'éducation des enfants. Le cadre idéal de ces relations repose en réalité sur un modèle familial bourgeois à atteindre. En adhérant au modèle de la femme mariée respectable, les élites de couleur ont participé à la stigmatisation d'un groupe social (femmes de couleur non mariées) qui se soustrayait au moule patriarcal (Cottias, 2010). Tout en sollicitant l'action énergique de l'administration pour la régularisation des unions, Paulette Nardal loue le « courage viril » et sacrificiel des femmes de couleur envers leurs enfants ou envers ceux avec qui elles ont un lien de parenté (lien avunculaire tante/neveux). Son silence sur les relations entre les femmes et les hommes blancs créoles (et métropolitains), sans doute par méconnaissance de la question, en dit long sur leur inscription dans un modèle familial idéal, sans faille. Pourtant, les recherches (Houdaille, 1981, p. 274 ; Gautier, 2000, p. 986 ; Gourdon et al., 2011, p. 20) ont souligné l'ampleur des relations sexuelles (souvent sous la contrainte) entre hommes blancs et femmes de couleur, des concubinages et autres unions informelles, durant l'esclavage et qui ont perduré certainement au XX^e siècle (Fredrickson, 2005, p. 117).

Paulette Nardal réclame des mesures en faveur de l'épouse et de l'enfant qui, même si elles révèlent son pragmatisme, s'inscrivent dans la lignée d'une politique coloniale qui se montre soucieuse de leur moralité, leur instruction, leur santé et la régularisation des unions, mais les stigmatise et les essentialise. Certaines d'entre-elles sont innovantes (paiement des allocations familiales directement à la femme martiniquaise ; fixation d'une quotité mensuelle de la contribution maritale au ménage et payable directement à la femme, s'il est prouvé que le mari entretient une concubine ; éducation sexuelle dans les programmes scolaires), d'autres relèvent d'une stigmatisation des femmes colonisées (institution d'une police des mœurs à la Martinique), ou sont attendues par rapport aux lois sociales déjà promulguées dans la métropole (congé de maternité). En les comparant aux propositions faites par les États généraux du féminisme en 1931, elles restent dans la lignée d'une conception bourgeoise de l'aide sociale, éducationnelle, devant assurer l'élévation de « l'indigène » vers la civilisation.

Si le rapport sur le féminisme colonial devait donner la mesure du progrès réalisé par les femmes martiniquaises, il suggère avant tout que leur situation est très hétérogène et que seule

une élite instruite s'avère sensible à l'idée d'une émancipation féminine. Malgré une forte conscience de la nécessité du devoir social, leur engagement reste encore faible. Les clivages de race et de classe pèsent lourdement dans l'éveil des consciences féminines et leur mobilisation autour d'un projet d'émancipation sociale, en dépit de leur présence dans les groupements mutualistes de la première moitié du XX^e siècle.

Les autres rapports joints au dossier témoignent d'une évolution de la situation des femmes martiniquaises : première participation politique et dans l'armée, meilleure prise en charge médicale. En 1943, cent-neuf martiniquaises se sont portées volontaires dans l'armée, et après sélection, 92 ont bénéficié d'un entraînement militaire et ont été formées au métier de secrétaire dactylographe, infirmière, téléphoniste et conductrice. L'appréciation portée sur le service des volontaires fut très positive : « elles ont fourni la preuve incontestable de leur utilité dans l'armée »¹⁸. Les derniers bastions de la domination masculine (la politique et l'armée) leur sont accessibles. Les conditions sanitaires s'améliorent sensiblement grâce à un personnel formé et des infrastructures plus nombreuses : création d'un service d'assistance médico-sociale à Fort-de-France et, dans les communes, de neuf centres de consultations prénatales et 41 dispensaires.

L'exposé de Paulette Nardal met en évidence les hiérarchies de classe, de race et de sexe observées dans la société martiniquaise et qui conditionnent son discours. Il révèle également une certaine cécité (peut-être en raison d'une hiérarchisation de ses "priorités") par rapport aux structures de domination patriarcale et coloniale qui déterminent à la fois ses positions et le regard porté sur les femmes martiniquaises. La hiérarchisation et catégorisation des femmes (blanches et de couleur) qu'elle opère sur la base de leur action sociale et politique, renvoient à des schèmes coloniaux essentialisant et stigmatisant notamment les femmes de couleur (prostitution, alcoolisme, infanticide, paresse, ignorance). Sa position de femme, noire, éduquée, catholique, féministe, place sa voix au-dessus de celle des autres sujets de son discours, comme un idéal colonial à atteindre, et préfigure les contours d'une conscience féministe à la charnière de deux mondes et de deux périodes.

En intériorisant l'idée de perfectibilité par le biais de l'éducation, en prônant une moralisation des femmes de couleur, en préconisant la légitimation des couples et l'adoption d'un modèle familial bourgeois, Paulette Nardal semble incarner l'archétype du colonisé "évolué", pris dans un "entre-deux culturel" et participant au processus d'assimilation. Néanmoins, on peut interpréter son discours comme le point de départ d'une conscientisation et d'une volonté de rééquilibrer les forces sociales par l'éducation, pour forger une société d'entente des races et des classes. Pour aller plus loin, son discours peut résulter d'une stratégie d'utilisation des schèmes coloniaux (audibles à l'intermédiaire qui lit le rapport) pour le convaincre d'un changement nécessaire, en vue d'améliorer le sort des femmes martiniquaises.

Cette enquête sur le féminisme colonial ouvre la voie à d'autres, plus générales, sur les populations antillaises. En 1948, Michel Leiris effectue une mission d'études ethnographiques sur les relations culturelles aux Antilles françaises¹⁹ et, en 1952, il est chargé par l'Unesco d'une enquête sur l'intégration sociale aux Antilles²⁰.

18 ANOM, Enquêtes sur le féminisme colonial. Commandement supérieur des troupes du groupe des Antilles. État-major. 3^e Bureau. Fort-de-France, le 29 décembre 1945.

19 Archives départementales de Guadeloupe (ADG), Série continue 25, dossier 8. Rapport de M. Michel Leiris sur la mission d'études ethnographiques et de relations culturelles effectuée aux Antilles françaises et en Haïti, du 26 juillet au 13 novembre 1948.

20 ADG, Série continue 417, dossier 19. Mission de Michel Leiris, enquête de l'Unesco sur l'intégration sociale aux Antilles, 1952.

Références

- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. Dans *Diogène*, 1(225). PUF. (p. 70-88).
- Boittin, J. A. (2010). *Colonial Metropolis. The Urban Grounds of Anti-imperialism and Feminism in Interwar Paris*. Lindon & London: University of Nebraska Press.
- Bollenot, V. (2014). *Enquêter pour gouverner les colonies sous le Front populaire : le « rapport Savineau » sur la condition de la femme et la famille en AOF*. [Mémoire de Master 1, Histoire contemporaine]. ENS de Lyon.
- Collins, P. H. (1990). *Black Feminist Thought*. Unwin Hyman.
- Cottias, M. (2010). Un genre colonial ? Mariage et citoyenneté dans les Antilles françaises (XVII^e-XX^e siècles). Dans Cottias et al. *Le corps, la famille et l'État*. Presses universitaires de Rennes. (p. 155-171).
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. Dans *University of Chicago Legal Forum*, 1 (art. 8). (p. 139-167).
- Della Sudda, M. (Automne 2009). Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de vote en France et en Italie. Sociohistoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Union fra le donne cattolice d'Italia (1909-1919). Dans *Genre & Histoire*, 5.
<https://journals.openedition.org/genrehistoire/879>
- Fanon, F. (1952). *Peau noire, masques blancs*. Seuil.
- Fenet, A. (1996). Les dispositions du préambule de 1946 relatives aux peuples d'outre-mer. Dans G. Kouni (dir.). *La préambule de la Constitution de 1946. Antinomies juridiques et contradictions politiques*. PUF- CURAPP. (p. 147-155).
- Fredrickson, G. (2005). Mulâtres et autres métis. Les attitudes à l'égard du métissage aux États-Unis et en France depuis le XVII^e siècle. Dans *Revue internationale des sciences sociales*, 1(183). (p. 111-120).
- Gautier, A. (2000). Les familles esclaves aux Antilles françaises, 1635-1848. Dans *Population*, 6. (p. 975-1001).
- Gourdon, V., Ruggiu, F.-J. (2011). Familles en situation coloniale. Dans *Annales de démographie historique*, 2(122). (p. 5-39).
- Hooks, B. (1984). *Feminist Theories : from Margin to Center*. South End Press.
- Houdaille, J. (1981). Le métissage dans les anciennes colonies françaises. Dans *Population*, 2(36). (p. 267-286).
- Klejman, L., Rochefort, F. (1989). *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques/ Édition Des Femmes.
- Lacroix-Riz, A. (Mai 2003). Quand les Américains voulaient dominer la France. Dans *Le Monde diplomatique*. (p. 19).
- Lüsebrink, H.-J., Moussa, S. (2019). *Dialogues interculturels à l'époque coloniale et postcoloniale. Représentations littéraires et culturelles. Orient, Maghreb et Afrique occidentale (de 1830 à nos jours)*. Éditions Kimé.

Mam Lam Fouck, S. (2006). *Histoire de l'assimilation. Des « vieilles colonies » françaises aux départements d'outre-mer : la culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIX^e et XX^e siècles)*. Ibis Rouge Éditions.

Ministère des affaires étrangères. (2007). *Documents diplomatiques français 1947*, tome 1 (1er janvier-30 juin). P.I.E. Peter Lang.

Montag, W. (2006). Les subalternes peuvent-elles parler ? Et autres questions fondamentales. Dans *Multitudes*, 3(26). (p. 133-141).

Morgan, W. J., Guilherme, A., Albert, N. G. (2013). Martin Buber et Franz Fanon. Le politique dans l'éducation : dialogue ou rébellion. Dans *Diogène*, 1(241). (p. 35-57).

Musil Church, E. (2013). In Search of Seven Sisters: A Biography of the Nardal Sisters of Martinique. Dans *Callaloo*, 36(2). (p. 375-390).

Nardal, P. (Avril 1932). Éveil de la conscience de race. Dans *La Revue du Monde Noir*, 6. (p. 25-31).

Palmiste, C. (2014). Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946. Dans *Revue électronique Nuevo Mundo Mundos Nuevos*. Actes du colloque international Femmes dans les Amériques.
<http://journals.openedition.org/nuevomundo/66842>

Palmiste, C. (2008). L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921). Dans Laura, A. (coord.), *Colonialismes. Sextant. Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes et le genre*, 25. (p. 43-54).

Poché, F. (2019). La question postcoloniale au risque de la déconstruction. Spivack et la condition des femmes. Dans *Franciscanum*, 171, LXI. (p. 43-97).

Reynaud-Paligot, C. (2006). Usages coloniaux des représentations raciales (1880-1930). Dans *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 99. (p. 103-110).

Reynaud-Paligot, C. (janvier 2008). La psychologie des peuples et ses applications durant l'entre-deux-guerres. Dans *La Revue de synthèse*, 1. (p. 125-146).

Sar, A., Fofana, I. et Banny, K. (1956). Esprit et situation de l'enseignement en Afrique noire. Dans *Présence africaine*, XI. (p. 71-83).

Saïd, E. (2000). *Culture et impérialisme*. (Trad. de l'anglais par P. Chemla). Fayard.

Simo, D. (2004). Situation coloniale et relations herméneutiques interculturelles. Dans *Revue germanique internationale*, 21. (p. 27-39).

Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler ?* (Traduction de Jérôme Vidal). Éditions Amsterdam.